voudrais revenir aux remarques préliminaires du chef de l'opposition qui a parlé d'un bulletin du ministère du Travail signalant qu'une grève était inévitable. On me dit que le bulletin en question renfermait simplement une série d'articles parus dans les journaux qui formulaient cette assertion. Ce n'est ni l'opinion du ministre du Travail ni celle de ses fonctionnaires. En réponse à la deuxième question, je dirai que l'affaire est à l'étude actuellement.

L'hon. M. Stanfield: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je voudrais dissiper tout malentendu que le premier ministre suppléant tente de créer. Je vous demanderais la permission de lire les six premières lignes de...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je doute que ce soit recevable. Peut-être le chef de l'opposition pourrait-il indiquer le fond de sa pensée plutôt que de lire la déclaration qu'il a mentionnée.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, l'exactitude de ce que ma question laissait du moins entendre a été contestée par le premier ministre suppléant et je demande que l'occasion me soit fournie de faire disparaître de l'esprit des députés les doutes qu'ils pourraient garder sur la nature de la situation. Les premières lignes des Labour News Headlines publiées par le ministère du Travail à une adresse donnée à Ottawa sont ainsi concues...

Une voix: Ce sont des titres.

L'hon. M. Stanfield: Ce n'est pas la citation d'une manchette de journal. C'est tiré d'une publication intitulée Labour News Headlines. La citation est la suivante:

La seconde grève postale en deux ans au Canada semble inévitable aujourd'hui.

Et, plus loin:

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Stanfield: Et, plus loin:

Les 27,000 membres de l'Union des facteurs du Canada et du Syndicat des postiers du Canada prendront des votes officiels de grève...

Et le reste.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de York-Sud.

MENACE DE GRÈVE GÉNÉRALE-LE GOUVER-NEMENT ET LA SÉCURITÉ D'EMPLOI PROPOSÉE PAR LES SYNDICATS

M. David Lewis (York-Sud): Je voudrais poser la question suivante au président du

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je Conseil du Trésor. Vu que les négociations reprendront vraisemblablement demain entre le Conseil du Trésor et les unions des employés des Postes et comme il importe de s'assurer que les négociateurs syndicaux prennent place à la table de négociation sans avoir le sentiment d'avoir subi les attaques du gouvernement avant même d'avoir pris la parole, le président du Conseil va-t-il assurer au Parlement et aux employés des Postes que l'accusation portée par le ministre des Postes et selon laquelle les unions réclament plutôt de l'argent que du travail en demandant la sécurité d'emploi n'était pas justifiée, étant donné ce qu'il sait des négociations en cours.

> L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Cette interprétation des remarques du ministre des Postes ne me paraît pas juste.

> Une voix: Nous avons entendu ces remarques.

> M. Lewis: Comme je ne veux pas perdre mon temps à lire ce que le ministre des Postes a dit, puis-je demander au président du Conseil du Trésor d'assurer à la Chambre et aux employés des Postes que, d'après ce qu'il sait des négociations, la demande syndicale relative à la sécurité de l'emploi était faite de bonne foi.

> L'hon. M. Drury: Le gouvernement n'a jamais, je pense, donné à entendre que l'une quelconque des revendications du Conseil des unions des employés des Postes n'était pas faite de bonne foi.

M. Lewis: Dites-le à Eric.

LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE NATIONALE LA LIVRAISON DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Il y a quelques minutes, celui-ci a dit ne pas être pessimiste. C'est peut-être pour cette raison que ses collègues ont posté les chèques de sécurité sociale deux mois à l'avance.

Je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il peut dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre en vue de pallier les effets d'une grève éventuelle des Postes sur la distribution des prestations d'assurance-chômage et en vue de permettre aux assurés de communiquer avec les fonctionnaires des bureaux d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: Il me semble que cette question a été posée hier. Je ne me souviens pas toutefois qu'on y ait répondu. Si aucune